

## **ELECTION DES PARENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ODEL**

Au total 5 représentants seront élus.

Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Etre à jour de la cotisation ;
- Avoir participé à un séjour du catalogue été 2011 ;
- Avoir 18 ans minimum ou être représentant légal de l'enfant qui a participé au séjour ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une mesure disciplinaire pendant le séjour.
- 

La date limite des dépôts de candidature est au plus tard le 31/01/2012 par mail à l'adresse suivante [contact@odelvar.fr](mailto:contact@odelvar.fr)

Votre candidature devra comporter : nom et prénom de l'enfant parti en séjour en 2011, nom et prénom du responsable légal, commune de résidence et destination de l'enfant fréquenté en 2011.

A compter de cette date, nous transmettrons la procédure et date de vote.